

ARRÊTÉ
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE
L'ANNEE 2026

Le Maire de Morteaux-couliboeuf,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 22 juillet 2019 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté 28 mars 2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} avril 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ORY Amandine	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 ^{er} novembre 2026

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GESNOUIN Véronique	Adjoint technique territorial	1 ^{er} novembre 2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Morteaux-Couliboeuf
Le 14 septembre 2026,
Le Maire, M. Christien BACHELEY

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le

Signature de l'agent :

